

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Intérieur, des Collectivités Locales et de l'Aménagement
du Territoire



Communiqué

Suite à la signature du décret présidentiel portant convocation du collège électoral en vue du renouvellement de la moitié des membres élus du Conseil de la Nation pour le samedi 29 décembre 2018, et en vertu des dispositions de la loi organique n° 16-10 du 25 août 2016 relative au régime électoral.

Le Ministère de l'Intérieur, des Collectivités Locales et de l'Aménagement du Territoire porte à la connaissance des élus locaux postulant à la candidature à cette élection, que l'opération de retrait des formulaires de déclaration de candidature et de dépôt du dossier de candidature, s'effectuent auprès des services compétents des wilayas (Direction de la Réglementation et des Affaires Générales) et pour la wilaya d'Alger auprès de la Direction de l'Administration locale, des élections et des élus.

